



Appel à projets scientifiques 2024

Date limite pour le dépôt des projets : 11 décembre 2023

1. Le rôle de la CIPEL

La CIPEL est un organisme intergouvernemental franco-suisse qui contribue depuis 60 ans à la protection des eaux du bassin versant lémanique sur les territoires des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que ceux des cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Elle organise la surveillance de la qualité des eaux du Léman et effectue les études nécessaires pour mieux connaître le fonctionnement du lac et déterminer la nature, l'importance et l'origine des pollutions. Sur la base des résultats de ses études, la CIPEL élabore des recommandations en vue d'atteindre une meilleure qualité des eaux qu'elle adresse aux gouvernements suisse et français. La CIPEL fédère sur le long terme l'ensemble des partenaires suisses et français. Elle anime des rencontres multi-acteurs pour promouvoir l'échange d'expériences et susciter des synergies entre les différents acteurs de l'eau. Enfin, la CIPEL informe et sensibilise aux enjeux de la protection et de la préservation des eaux du lac le grand-public, les associations, les élus, la communauté scientifique et ses partenaires institutionnels.

2. Le contexte de l'appel à projets

L'état trophique du Léman s'est amélioré grâce aux efforts qui ont été réalisés pour faire baisser les apports en phosphore au lac. L'état écologique du Léman s'est aussi amélioré du point de vue de la composition du phytoplancton, avec la présence d'espèces indicatrices d'un milieu de meilleure qualité. Les concentrations en pesticides, résidus de médicaments et métaux dissous respectent les lois sur la protection des eaux, toutefois il n'existe pas de critères de qualité environnementale pour toutes ces substances, et l'impact des effets cocktails n'est pas connu.

Le réchauffement climatique entraîne une hausse des températures de l'épilimnion (+0,04 °C/an en moyenne). L'absence de renouvellement des eaux profondes depuis l'hiver 2011-2012 a entraîné une accumulation des nutriments, principalement le phosphore, au fond du lac, ainsi qu'un déficit en oxygène. Actuellement, la concentration en oxygène dissous au fond du lac ne respectent pas les lois sur la protection des eaux (< 4 mg/L), et la perspective d'un prochain brassage hivernal complet fait craindre un développement algal important et potentiellement toxique.



cipel@cipel.org



www.cipel.org



+41 58 460 46 69



Rte de Duillier 50 – CP 1080 – 1260 Nyon 1 (Suisse)

[cipeleman](#)



[lemancipel](#)



[cipel](#)



[lemancipel](#)



Comprendre et agir sur la progression de la moule quagga, l'accumulation des déchets plastiques, ainsi que l'impact des usages (chloration lors de la production d'eau potable, utilisation thermique des eaux, activités nautiques, crèmes solaires) sont autant de défis à relever.

3. L'appel à projets

Cet appel à projets s'adresse aux scientifiques du bassin versant lémanique et d'ailleurs et porte sur la compréhension des processus physico-chimiques et biologiques liés avec les défis énumérés ci-dessus. Les propositions sont à adresser au secrétariat de la CIPEL (✉ cipel@cipel.org) et doivent contenir au minimum les informations suivantes (10 pages max. en utilisant le modèle ci-après) :

- Le nom, l'affiliation et le courriel de la personne qui propose le projet, ainsi que ceux des autres personnes qui participent à la proposition de projet
- Une description de l'institut de recherche auquel la personne qui propose le projet est affiliée
- Une description de la proposition de projet incluant les objectifs, la méthodologie, les résultats et les livrables attendus
- **La forme des résultats et des livrables (rapport, modèle, base de données, vidéo, etc.)**
- Le calendrier (année 2024)
- Le budget (jusqu'à 30'000 CHF)

La politique de la CIPEL en matière de données est celle des données ouvertes. Donc les données collectées dans le cadre des projets seront rendues accessibles au public.

Les projets seront évalués par les membres du Conseil scientifique de la CIPEL en fonction des critères suivants :

- Valeur scientifique
- Niveau de faisabilité
- Adéquation avec l'ensemble des études de la CIPEL (voir [les rapports scientifiques de la CIPEL](#))

Les résultats de l'évaluation seront transmis au plus tard en janvier 2024. Les projets retenus recevront une convention de subvention de la CIPEL et le financement sera versé en 2024.

Les projets validés feront l'objet d'une description sur [le site Internet de la CIPEL](#). Pour cela, un résumé du projet en 300 mots maximum, ainsi qu'une image représentant le projet, sera demandé.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le secrétariat de la CIPEL :

☎ +41 (0)58 460 46 69

✉ cipel@cipel.org

✉ cipel@cipel.org

🌐 www.cipel.org

☎ +41 58 460 46 69

📍 Rte de Duillier 50 – CP 1080 – 1260 Nyon 1 (Suisse)

cipeleman 

lemancipel 

cipel 

lemancipel 